

LE TEMPS

france Jeudi 11 juillet 2013

La liste HSBC a rapporté 186 millions d'euros

Par Catherine Dubouloz Paris

La liste HSBC transmise par Hervé Falciani a rapporté 186 millions d'euros à la France Dans son rapport, le député socialiste Christian Eckert critique la lenteur de la justice. En revanche, il constate que le fisc n'a pas ménagé ses efforts pour traiter les informations issues des données transmises à la France par l'ex-employé de la banque Hervé Falciani

Le voile se lève sur la liste HSBC. Plus de quatre ans après qu'Hervé Falciani, l'ancien informaticien de la filiale genevoise de la banque HSBC, a remis à la France les données dérobées à son ex-employeur, un rapport détaille la manière dont l'administration fiscale française a traité ces informations. La liste a-t-elle été caviardée ou modifiée comme l'avait dénoncé la Suisse? Des noms gênants ont-ils été retirés pour protéger des personnalités ou des entreprises? Le député socialiste Christian Eckert a mené l'enquête. Le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale a interrogé le fisc, auditionné Hervé Falciani, de retour en France depuis peu, ainsi qu'Eric de Montgolfier. A l'époque procureur à Nice, il avait été saisi de la demande d'entraide judiciaire suisse au début 2009. Christian Eckert conclut que l'administration fiscale n'a pas fait preuve de «laxisme», d'ailleurs les contrôles se poursuivent à l'heure actuelle. Le député critique par contre la lenteur de la justice.

Les fichiers informatiques gravés sur cinq DVD-Rom, remis fin 2008 par Hervé Falciani à la Direction nationale des enquêtes fiscales, ont d'abord dû être décryptés et transcrits dans une forme exploitable: ce fut l'objet de «l'Opération chocolat». Selon Christian Eckert, dans le système informatique de la banque, «les données ont été volontairement déstructurées et éclatées en de nombreux profils et comptes pour contribuer à leur opacité. Il a fallu du temps pour arriver à des listes.»

La liste issue du matériel brut représente 127 311 personnes physiques et morales de différentes nationalités, détentrices supposées de comptes non déclarés auprès de HSBC, à Genève. Sur cette liste, 9000 personnes physiques et morales domiciliées fiscalement en France ont été isolées. Une fois les doublons éliminés – certains clients possédaient par exemple plusieurs comptes ou plusieurs adresses –, il est resté environ 6300 contribuables. La moitié environ de leurs comptes disposaient de soldes nuls ou négatifs.

Au final, 2932 détenteurs de comptes ont été identifiés: c'est la liste dite des 3000. Elle n'a pas été édulcorée, d'après le député. Ces données seraient identiques à celles saisies au domicile niçois d'Hervé Falciani, suite à la perquisition menée à la demande de la Suisse.

Sur les 3000 contribuables concernés, «seuls six avaient déclaré leur compte à l'étranger», remarque Christian Eckert. Ce qui prouve, «s'il était besoin, que le recours par des résidents fiscaux français à des comptes ouverts auprès d'établissements suisses répond quasi exclusivement à un objectif de fraude fiscale». En 2009, près de 70 personnes se sont régularisées dans le cadre de la cellule mise en place à Bercy par l'ancien ministre du Budget, Eric Woerth. Ce chiffre démontre que l'écrasante majorité des contribuables qui se sont alors déclarés n'étaient pas clients de HSBC.

En tout, les comptes de la liste HSBC représentent un montant de l'ordre de 5 milliards de dollars. Les avoirs «s'avèrent assez concentrés sur un petit nombre de comptes, 60 d'entre eux dépassant les 15 millions de

dollars», précise le rapport. Il souligne aussi que les «comptes sont majoritairement issus d'héritages». Dans 30% des cas, les contribuables ont nié posséder des avoirs non déclarés et l'administration n'a pas pu fonder un redressement en se basant sur des documents volés, la situation juridique étant trop fragile. Jusqu'à présent, les contrôles fiscaux ont néanmoins conduit à la régularisation de 950 millions d'euros d'avoirs dissimulés, ainsi qu'au paiement, à titre de sanction, de 186 millions d'euros.

Dans son rapport, Christian Eckert dénonce certaines pratiques supposées de HSBC. Il révèle que près de 1300 collaborateurs de la banque, dont 169 Français, figurent sur la liste. «Au vu des montants des avoirs rattachés à certains noms, il est plus que probable que ces employés aient porté des comptes au profit de clients et jouent le rôle de prête-noms ou de «rabatteurs», estime le socialiste.

Si le fisc n'a pas ménagé ses efforts, le député s'interroge par contre sur «l'inertie» de la justice jusqu'à l'ouverture de l'information judiciaire fin avril 2013, notamment pour «blanchiment de fraude fiscale en bande organisée» et «démarchage illicite». Le dossier HSBC a été dépaycé de Nice vers Paris à la fin de 2010. Ensuite, rien ne semble avoir bougé jusqu'en avril 2013. «Un tel délai me laisse perplexe», avoue le député, sans toutefois avancer d'hypothèse explicative de cette lenteur.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA